

67^{ème} RALLYE D'AUTOMNE

02 – 03 – 04 octobre 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A. Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement sportif particulier de chaque rallye.

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR –SECRETARIAT ET PERMANENCE DU RALLYE

ASA Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Tél. : 05 46 44 23 23
E-mail : SAO17@wanadoo.fr

ACCUEIL DES OFFICIELS ET DE LA PRESSE

Vendredi 03 octobre 2025 à partir de 8h00
Samedi 04 octobre 2025 à partir de 8h00

BEAUSEJOUR

51 Boulevard de la République
17340 CHATELAILLON PLAGES
Tél. : 05-46-30-49-50

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Hippodrome
9 Rue des Sulkys
17340 CHATELAILLON PLAGES
Tél : 06-89-30-40-49

P.C. DIRECTION DE COURSE COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

BEAUSEJOUR
51 Boulevard de la République
17340 CHATELAILLON PLAGES

AFFICHAGE OFFICIEL

**Tableau d'affichage Officiel exclusivement
Dématérialisé pendant toute l'épreuve. Sur Chronolive et
Application Sportity Code : SAO-RA**

REMISE DES PRIX

Sur le podium

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 25 Aout 2025

- Parution du règlement
- Ouverture des engagements

Lundi 22 septembre 2025

Clôture des engagements

La distribution des carnets d'itinéraires, à BEAUSEJOUR – 51 Boulevard de la République – 17340 CHATELAILLON- PLAGE :

- Vendredi 26 septembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Samedi 27 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- mercredi 01 octobre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Jeudi 02 octobre : 09h00 à 12h00.

Dates et heures des reconnaissances :

27 et 28 septembre et/ou 01 et 02 octobre
de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum (jusqu'à 12h le
02/10)

Jeudi 02 octobre 2025 :

De 13h30 à 17h00 Séance d'essai

Vendredi 03 octobre 2025 :

- Vérifications administratives de 08h00 à 13h30
- Vérifications techniques de 08h15 à 13h45
- Mise en Parc de départ : à partir de 8h30
Châtelailon-Plage
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs à 12h30
- 16h00 -- Publication des équipages admis au départ, l'ordre et heures des départs de la 1^{ère} étape sur Sportity et Chronolive.
- 17h00 -- Départ du Rallye – 1^{er} concurrent VHC
1^{er} concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel
- Arrivée de la 1^{ère} étape à partir de **20h18** (premier VHC)

Samedi 04 octobre 2025 :

- 7h00 -- Publication des résultats de la 1^{ère} étape
Ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape sur **Sportity et Chronolive.**
- 8h30 Départ de la 2^{ème} étape - 1^{er} concurrent VHC.
1^{er} concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel.
- Arrivée de la 1^{ère} voiture à partir de **20h54** : au Parc Fermé à Châtelailon-Plage.
- Vérifications finales : **le samedi 04 octobre. Taux horaire de la main d'œuvre 60€ TTC** voir article 1.3.12 du règlement standard
- Publication des résultats du rallye 30 mn après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, sur Sportity et Chronolive.
- Remise des prix sur le podium.

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais par mail et sur Sportity.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Sport Automobile Océan, en qualité d'organisateur administratif, organise le 67^{ème} RALLYE D'AUTOMNE qui se déroulera du 02 au 04 octobre 2025.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord le **XXXX** sous le numéro **XXXX** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **XXX** en date du **XXXX**

Comité d'Organisation

Président : Loïc BARBIER
Vice-président : Daniel BLUTEAU

Secrétariat et permanence du rallye

- du 25 août au 25 septembre 2025 : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN

1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE

Tél. :05-46-44-23-23 – E-mail : sao17@wanadoo.fr

- du vendredi 03 octobre au samedi 04 octobre 2025 -- 8h00 à minuit

BEAUSEJOUR

51 Boulevard de la République - 17340 CHATELAILLON PLAGE

Tél. : 05-46-39-49-66

Organisateur Technique

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN

1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle

Représenté par M. Daniel BLUTEAU.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A.

Alain ROSSI

Jean Luc PHELIPEAU

Collège des Commissaires Sportifs :

Président

Jacques COURMONTAGNE

Membres

Michel LAROULANDIE

Gilles GUILLIER

Annie FOURCADE

Direction de course

Directeur de Course

Pascal BATTE

Directeurs Adjoint

Gérard PLISSON

Adjoint à la DC

Michel FRALIN

Valérie DIEBOLT

Joseph LORRE

Directeur de Course

Josy MARTIN

Adjoint au Nouveau départ

Coordinateur PC

Daniel BLUTEAU

Médecin Chef

Christine LESPIAUD

Commissaires Techniques

Responsable

Jean Claude BRIGAUD

Alexandre FOURCADE

Eric GAUTHIER

Romain TIPHAINE

Hugues VALOT

Alexandre BOURON

Commissaire Technique délégué au nouveau départ

Alexandre Fourcade

Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents

Gérard BERTRAND

Michèle MEYER

Vérifications administratives

Joel BOURCIER

Vérifications techniques

Christian ISNARD

Véhicule tricolore

Philippe AGOSTINIS

Patrice MARTY

Véhicule Autorité Chauffeur Autorité

Jannick DAUBIGNÉ

Jean Marc SEGOUIN

Infos

Loïc BOUIN

Véhicule 000

Pierre SCHUBLER

Didier BILLON

Véhicule 00A

Serge FAUVEL

Jacky FLEURIDAS

Véhicule 00B

Mercier Franck

Voiture 0A VHRS

Boris BONNET

Voiture 0B VHC

Philippe CHEVAUCHER

Voiture 0C Moderne

Jean Pierre LEVASSEUR

Véhicule Balai

Luc DEHAN

Rémi DUMOND

Médecin

Jean François BILLES

Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES

Guillaume LEGRAND

Gilles MERLIOT

Jean pierre RAYMOND

Joel BOURCIER

Gilles MERLIOT

Yoann FAYAT

Directeur de course stagiaire :

Gaetan Giraudeau

Directeur de Course point inter

Jean-Louis MINEUR

Directeur de Course adjoint délégué à la séance d'essai

Roger DESMOULINS

Commissaire Sportif

Chargé de la publicité

Laurent TEILLARD

Parc Fermé et Parc de Regroupement

Michel BLANC / Dominique JOUBERT

Parc Assistance Surgères

Jean François FOURCADE

Henri-Louis LE GUELLAUT

Juges de fait

Equipe n°1

Emmanuel Charré

Laurent TEILLARD

Equipe n° 2

Doryan CHOLLET Valérie

THEBAULT

Affichage officiel

RA-2025

Dématérialisé Chronolive Sportity

A l'exception des membres du Collège du rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins.

Chargés des relations avec la presse

Patrick GERGOUIL

Classement	Chronolive
<u>Responsable des reconnaissances</u>	Sébastien BECAULT
<u>Responsable du chronométrage</u>	Christelle VALETTE BRANDY
<u>Relation sécurité avec le PC</u>	Jean-Michel COURJEAU
Chronométrage	Chronométreurs FFSA
<u>Remise des Prix :</u>	Philippe SOING

Commissaires

Participation des commissaires de l'ensemble des Ligues du Sport Automobile.

1.2. ELIGIBILITE

La 67ème RALLYE D'AUTOMNE compte pour :

- le Championnat de France 2^{ème} Division 2025
- la Coupe de France des Rallyes 2026 (coefficient 4)
- le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord 2025

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives

Les vérifications auront lieu le vendredi 03 octobre 2025
HIPPODROME – 9 Rue des Sulkys – 17340 CHATELAILLON-PLAGE
de 8h00 à 13h30 pour les vérifications administratives et de 8h15 à 13h45 pour les vérifications techniques.
Sauf pour les équipages engagés à la séance d'essai (voir 7.5.20)

A l'issue des vérifications, vendredi 03 octobre 2025, les voitures seront mises en parc de départ : Place Jean Moulin – Châtelailлон-Plage

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à GARAGE LACELLERIE
Route de Salles sur Mer – ZAC des Bonneveaux
17220 saint vivien
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5. Tout personne qui désire participer au 67ème RALLYE D'AUTOMNE doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement, **complétée lisiblement et intégralement**, accompagnée des droits d'engagement au plus tard le lundi 22 septembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Ne pas oublier de renseigner pour le pilote ET le copilote, entièrement et correctement, pour transmission à la Préfecture :
- l'adresse

- le n° de permis de conduire

3.1.10. Compte tenu de **LA FINALE VHC** et du 7ème RALLYE D'AUTOMNE VHRS, le nombre maximum des engagés pour les 3 rallyes est fixé à 200 voitures maximum.

3.1.11. Prescription générales 2025 :

- avec la publicité facultative des organisateurs à 650 €+25€ Pour la Géolocalisation
 - sans la publicité facultative des organisateurs à 1300 € +25€ pour la Géolocalisation
- Y compris la prime d'assurance

Pour les équipages ayant pris le départ du rallye de Bords 2025 une remise pour le Rallye d'Automne vous sera offerte : 25€ pour le pilote et 25€ pour le copilote

En cas de forfait, l'organisateur remboursera :

- 30% du montant de l'engagement pour les demandes reçus 8 jours et plus avant la compétition
- 50% du montant de l'engagement pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.
Reclassement après l'ES1 pour le départ de la 2^{ème} section.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3. ASSISTANCE

4.3.1.2

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.
En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.
Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance à Surgères.

Distance maximum entre 2 parcs d'assistance :

Vendredi 03 octobre :
1^{ère} section : 110,410 km dont 22,200 km d'ES
Samedi 05 octobre :
2^{ème} section : 144,619 km dont 40,779 km d'ES
3^{ème} section : 111,619km dont 40,779 km d'ES
4^{ème} section : 137,319 km dont 40,779 km d'ES

Vendredi 03 octobre : avant la 1^{ère} section
Samedi 04 octobre : avant et après la 2^{ème} puis après la 3^{ème} section au parc d'assistance à Surgères.

4.3.2. Parc d'Assistance

Le Parc d'Assistance sera situé à Surgères

Dans le Parc d'Assistance ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage.

Ce véhicule d'assistance devra être identifié au moyen du sticker "Assistance" collé sur le pare-brise côté passager, sticker qui sera remis lors du retrait du carnet d'itinéraire. Seule la présence de ce sticker donnera accès au Parc d'Assistance.

Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance à plusieurs voitures. La vitesse dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité

Aucun plateau ne sera admis en parc d'assistance

4.3.2.1 Dans chaque Parc d'Assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance
- **en outre, il est précisé que le piquetage et les réservations sont interdites. Pour toutes réservations contacter Mr Blanchemain Patrick 06.64.41.84.20**

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du rallye devra être autorisée par les organisateurs. Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du rallye sans autorisation de l'organisateur. Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1. DESCRIPTION

Le Rallye représente un parcours de 503,967 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 144,537 km.

Les épreuves spéciales sont :

Le vendredi
-VANDRE / GENOUILLÉ 22,200 km 1 fois

Le samedi

- SAINT GEORGES DU BOIS / VOUHE 6,295 km 3 fois
- SAINT CHRISTOPHE / AIGREFEUILLE 12,284 km 3 fois
- VANDRE / GENOUILLE 22,200 km 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 Passages

Les reconnaissances seront réglementées dans le temps à 2 sessions :

27 et 28 septembre et / ou le 01 et 02 octobre

de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum

Le panachage week-end et semaine est autorisé

En aucun cas, l'organisateur d'un rallye ne devra mettre des notes à disposition des concurrents ou des pilotes de quelque manière que ce soit.

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le vendredi 03 octobre, au CH d'entrée des vérifications administratives, pour 13h00 au plus tard.**

Les concurrents doivent inscrire, eux-mêmes, au stylo à bille, sur le carnet de pointage, les renseignements demandés (heure de départ, d'arrivée ou de passage dans l'ES). L'absence de pointage serait considérée comme infraction.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et les sanctions seront applicables : article 6.2.7 de la Réglementation Standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités :

- 1^{ère} infraction : amende de 160 € et 10 s de pénalité
- 2^{ème} infraction : amende de 320 € et 1 mn de pénalité
- 3^{ème} infraction : disqualification

En cas d'excès de vitesse :

Vitesse	Amende	Pénalité
1^{ère} infraction notifiée :		
≤ 20 km/h	68 €	
≤ 30 km/h	135 €	10 secondes
≤ 40 km/h	135 €	20 secondes
> 40 km/h	135 €	<u>1 minute</u>
2^{ème} infraction notifiée :		
En plus de la 1 ^{ère}	270 €	<u>1 minute</u>
3^{ème} infraction notifiée :		
En plus des deux premières	405 €	<u>5 minutes pouvant aller jusqu'à la disqualification</u>

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

7.1. DEPART

Avant le départ, les voitures seront conduites au Parc Fermé Place Jean Moulin – Châtellillon-Plage

- le vendredi 03 octobre 2025 entre 8h30 et 14h00,
- le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à 14h30,
- le départ des voitures sera donné de minute en minute. La 1ère voiture du 67ème RALLYE D'AUTOMNE partira après la dernière voiture de la **FINALE VHC** suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel. (NB : départ de la première voiture VHC : 17h00)

7.5.17 SECURITE DES CONCURRENTS

7.5.17.3 Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA. Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.20 SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essais sera organisée le **JEUDI 02 OCTOBRE** de 13h30 à 17h00. Elle est réservée à 30 concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de 140 €.

Les vérifications administratives et techniques, pour les concurrents inscrits aux essais, auront lieu le 02 octobre de 12h00 à 17h00, Salle du Rondeau – Rue Trop Tôt Venu – 17450 FOURAS.

Cependant, après accord de l'organisateur **et de la personne désignée à cet effet par la FFSA**, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur **au plus tard 48 heures avant le début de la séance d'essais**

L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Charente Maritime.

4.9P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du roadbook.

Une caution de 200 € sera demandée à chaque concurrent. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles. Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant toute la durée du rallye.

ARTICLE 8. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Les groupes GT et GT+ seront confondus.

Prix en espèces (ces prix sont cumulables)

. CLASSEMENT GROUPES, dans chacun des groupes :

Premier	300 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
Deuxième	200 € (de 6 à 10 partants)
Troisième	100 € (plus de 10 partants)

. CLASSEMENT CLASSES :

Premier	450 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
Deuxième	200 € (de 6 à 10 partants dans la classe)
Troisième	150 € (de 11 à 15 partants dans la classe)
Quatrième	100 € (si plus de 15 partants dans la classe)

. CLASSEMENT FEMININ Equipage 100% féminin

Premier	200 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
---------	--

. EQUIPAGE MOINS DE 25 ANS (pilote et coéquipier de moins de 25 ans)

Premier	200 €
---------	-------

Des coupes seront attribuées au classement général, au 1^{er} de groupe, 1^{er} de classe et au premier classement féminin.

Les coupes ne seront pas cumulables.

Indépendamment des coupes prévues, des coupes offertes par de généreux donateurs seront également distribuées.

Récompenses aux Commissaires de Route : des coupes récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officiés pendant le rallye.

La remise des prix se déroulera sur le podium

Les prix en espèces seront envoyés par la Poste, dans la semaine suivant l'épreuve, sauf si vérifications finales en cours.

SORTIE DU PARC FERMÉ FINAL : à l'ouverture du Parc Fermé Final, nous vous demandons de sortir les véhicules le plus rapidement possible et dans le plus strict respect des riverains, au regard de l'heure tardive.